

# L'INJS propose

## **LE BAC PRO ASSP** *Option structure*

*Accompagnement, Soins et Services à la Personne* en 3 ans en formation initiale.

# Les métiers de l'aide à la personne

Le titulaire du Bac Pro ASSP possède les compétences nécessaires pour travailler auprès de personnes dépendantes dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Il assiste ces personnes dans les actes de la vie quotidienne, les aide à maintenir une vie sociale et participe aux activités de soin.

Il peut également prendre part aux activités de gestion et aux activités de promotion de la santé. Il collabore avec les professionnels de santé, les travailleurs sociaux et les partenaires institutionnels.

## Contenus techniques de la formation

- \* Appréhender les techniques de communication ;
- \* Organiser et animer des activités pour tous les âges ;
- \* Dispenser des soins d'hygiène et de confort ;
- \* Préparer et servir des collations et des repas ;
- \* Entretien des locaux.

## Qualités requises

- \* Être motivé pour travailler avec des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées ;
- \* Maturité indispensable ;
- \* Savoir-être (patient, volontaire, autonome, capable d'initiatives) ;
- \* Savoir écouter, faire preuve d'empathie, être sociable et discret.

## Les moyens de la réussite à l'INJS

- \* Un nombre limité d'élèves ;
- \* Une équipe pédagogique spécialisée ;
- \* Des locaux adaptés à l'enseignement des pratiques professionnelles ;
- \* 14 h par semaine d'enseignement professionnel ;
- \* 22 semaines de stages en structures professionnelles ;
- \* Un accompagnement éducatif ;
- \* Entrée en formation : après la 3<sup>ème</sup> générale.
- \* VALIDATION DU BEP ASSP en classe de première  
(Remplace le BEP Carrières Sanitaires et Sociales)

## Et après...

- \* Le Bac pro ASSP donne accès à différents emplois :
  - Assistant en soins et en santé communautaire ;
  - Accompagnant de personnes fragilisées, de personnes handicapées ;
  - Maîtresse de maison en structure médico-sociale.
- \* Possibilités d'études supérieures (BTS ESF, ...) et accès aux concours sanitaires et sociaux.



**formation  
& insertion  
professionnelles**